

**ASSEMBLEE NATIONALE**4 octobre 2005

---

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 731

présenté par  
M. Chassaigne  
et les membres du groupe des députés Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 11**

Compléter le dernier alinéa de cet article par les mots :

« en recherchant un bilan énergétique significativement positif pour les procédés mis en œuvre. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.